

# Info-pêche No 50

Bulletin d'information de l'AGSP - paraît trois fois par an - gratuit

Page 1	<b>Editorial :</b> entre abattement et espoir ... maintenir le cap !
Pages 2	<b>Fischnetz+ :</b> 10 conseils pour la vitalité des poissons de nos rivières
Page 3	<b>Cormorans au Fanel :</b> l'OFEV commence à prendre en compte les doléances des pêcheurs
Pages 4-5	<b>Petites nymphos :</b> pour informer et parfois dire tout haut ...
Pages 6 à 9	<b>Statistiques 2006 :</b> comparaison entre les statistiques 2005 et 2006 de la pêche en rivières
Pages 10-11	<b>Nouvelles de la FSP :</b> les dernières informations de notre fédération nationale
Page 12	<b>Adhésion à l'AGSP :</b> renvoyez-nous votre bulletin d'adhésion !

## Editorial

### On n'avait vraiment pas besoin de ça !

L'année 2008 a commencé avec de bien mauvaises nouvelles pour la pêche sportive. Après le Rhône français et la Sarine fribourgeoise, c'est au tour de la Birse jurassienne de faire les frais de nombreuses décennies d'irresponsabilité crasse des industriels et de l'incurie ou l'ignorance des administrations en charge de l'environnement. Les PCB, puisque c'est d'eux qu'il s'agit, sont une véritable bombe à retardement partout en Europe. Quant on sait que ces produits chimiques sont extrêmement stables et donc non dégradables, on commence vraiment à se faire du souci, non seulement pour la pratique de notre loisir, mais aussi pour la population toute entière. A Genève, les nouvelles sont plutôt rassurantes, les poissons analysés dans le Rhône et la Versoix sont en dessous des seuils fixés par l'UE. Quant aux autres cours d'eau et le lac Léman, on attend les résultats de nouveaux prélèvements.

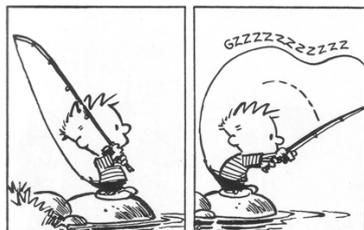
Pour égayer quelque peu ce bien sombre tableau, nous pouvons tout de même nous réjouir que le nombre de preneurs de permis reste stable à Genève (plus de 1000 permis de pêche en rivières en 2007); nous accueillons également avec espoir le 3e volet du programme de renaturation des cours d'eau et attendons avec impatience la fin des travaux de raccordement des STEP du Pays de Gex sur le réseau d'assainissement genevois. Notons enfin avec satisfaction que L'Allondon n'a sans doute jamais connu autant de pêcheurs sur ses berges depuis la pollution catastrophique de 2001.

Même si la pêche sportive est avant tout une pratique individuelle, les difficultés que rencontre actuellement notre loisir doivent nous inciter à **tous tirer à la même corde**, dans un même but: pouvoir continuer à pêcher dans des rivières préservés, aux cheptels piscicoles adaptés à leur milieu et ayant la possibilité de s'y reproduire. Pour y parvenir, il faudra maintenir notre présence tant au bord des cours d'eau que dans les instances de gestion de la pêche et surtout **rester solidaires**, sinon la pêche en rivières disparaîtra ... pour le bonheur de qui vous savez !

Maxime PREVEDELLO - président de l'AGSP



**AXA - Winterthur Assurances**  
Agence Principale du Seujet



**Claude-Alain Neury** - Agent principal  
Assurances toutes branches :

Choses - RC - Véhicule - Ménage - Epargne - Risque - Bâtiment



Quai du Seujet 12  
Case postale 5345  
1211 Genève 11

Tél. : +41 22 716 06 06

Fax : +41 22 716 06 00



# Fischnetz+ : pour la vitalité de nos poissons de rivières

## Introduction

La truite fario est le poisson le plus largement représenté dans les cours d'eau suisses. Lithophile et présentant un comportement territorial marqué, elle est particulièrement exigeante par rapport à la qualité de son espace de vie et se montre très sensible aux variations de qualité et de température de l'eau. Toutes ces caractéristiques font d'elle un indicateur de choix pour l'appréciation de l'état écologique des rivières suisses. La baisse quantitative des prises de truite de rivière qui s'est amorcée au milieu des années 1970 suscite à juste raison bien des inquiétudes: de 1980 à 2001, le nombre de truites capturées est en effet passé de près de 1,5 millions d'individus à moins de 0,5 millions. Les études réalisées dans le cadre du projet Fischnetz ont démontré que cette baisse des captures trahissait bel et bien un déclin des populations.

Le projet Fischnetz a montré que plusieurs causes pouvaient être à l'origine du phénomène observé. Pour que nos rivières puissent abriter des poissons en bonne santé et des populations vitales, des mesures spécifiques aux divers cours d'eau doivent être prises. Le programme en 10 points proposé ci-dessous est nommé "**Fischnetz+**" et décrit les principales mesures en s'appuyant sur le rapport final de Fischnetz publié en 2004 ainsi que sur des publications consécutives.

### 1. Garantir l'espace cours d'eau

Pour pouvoir assurer leurs multiples fonctions, les cours d'eau ont besoin de suffisamment d'espace. L'amélioration de leur état passe donc souvent par un élargissement de l'espace cours d'eau. Cet espace doit être garanti par des mesures de planification au niveau de l'aménagement du territoire.

### 2. Améliorer et connecter les habitats piscicoles

Un milieu de faible diversité structurelle ne peut offrir d'habitats adéquats qu'à un nombre limité d'espèces et de classes d'âge, facilite aux oiseaux piscivores l'accès à leurs proies et favorise la destruction du frai par les crues hivernales. Les cours d'eau monotones doivent donc faire l'objet d'une revitalisation ciblée telle que l'élargissement du lit du cours d'eau, la suppression des obstacles piscicoles artificiels ou le raccordement des petits affluents et des têtes de bassin permettant notamment aux poissons migrateurs de retrouver des habitats propices à la fraie et aux alevins.

### 3. Conjuguer écologie et protection contre les crues

Les projets de protection contre les crues menés dans le respect des principes écologiques dans les cours d'eau déjà endigués ont un effet positif sur les populations de poissons: Les projets doivent toujours être programmés et réalisés de manière à répondre à la fois aux exigences de la protection contre les crues et à celles des poissons, ce qui favorise en même temps les autres organismes aquatiques. Les services de la pêche doivent être associés aux hydrauliciens pour analyser des exemples de projets déjà réalisés et en tirer profit.

### 4. Exploiter la force hydraulique tout en préservant la faune piscicole

L'activité de production hydroélectrique doit être aussi respectueuse que possible de la faune piscicole, ce qui implique de fixer des débits résiduels et de dotation suffisants, d'atténuer les effets du marnage, de maintenir ou de restaurer un régime de charriage équilibré et d'aménager aux barrages les dispositifs nécessaires à la migration du poisson.

### 5. Des bandes tampons – aussi larges que possible

Il est important que les bandes tampons présentent une largeur suffisante et soient correctement exploitées et entretenues. Elles aident en effet à réduire le lessivage et le ruissellement de particules de sol, d'engrais et de produits phytosanitaires vers la rivière, représentent un milieu favorable pour les insectes, oiseaux et autres petits animaux et, si leur végétation est suffisamment développée, fournissent de l'ombrage au cours d'eau et une protection supplémentaire aux poissons.

### 6. Adapter les STEP aux problèmes d'aujourd'hui

Les rejets des stations d'épuration (STEP) constituent pour de nombreux cours d'eau la principale source de pollution ponctuelle. Les STEP doivent donc être équipées de manière à pouvoir assurer une élimination maximale des polluants contenus dans les eaux usées et doivent être gérées de manière à assurer un fonctionnement optimal. Les micropolluants peuvent poser un problème important dans le milieu récepteur, en particulier si le degré de dilution des rejets des STEP est insuffisant. Dans ces cas, l'amélioration de la qualité des eaux usées traitées peut et doit être envisagée par des étapes supplémentaires de traitement.

### 7. Pesticides: un usage parcimonieux et ciblé

Il est primordial que les applications de pesticides soient ciblées et limitées à leur strict minimum. Il convient d'autre part de veiller à une manipulation correcte de ces produits chimiques, en particulier lors de l'élimination des restes contenus dans les pulvérisateurs. Une double politique d'information de la part des services de vulgarisation agricole et d'incitations au sens de la législation agricole est alors certainement porteuse d'améliorations.

### 8. Combattre la MRP et les autres maladies des poissons

La MRP, maladie rénale proliférative, a été identifiée comme l'une des causes majeures du déclin de la truite de rivière. Pour pouvoir empêcher la progression de cette maladie, les personnes de terrain doivent pouvoir disposer d'une meilleure information sur les mécanismes de propagation. Il est d'autre part essentiel de s'assurer que les poissons utilisés pour les alevinages ne soient pas porteurs de la MRP.

### 9. Rempoissonnement: ce qu'il faut mais pas plus

Le rempoissonnement ne doit être réalisé que suite à une appréciation de l'état piscicole du cours d'eau, et si possible à partir de géniteurs capturés dans ce dernier. Dans les cours d'eau non perturbés, une pêche se passant d'alevinages est à privilégier. Un repeuplement des cours d'eau de bonne qualité physico-chimique mais manquant de structures peut certes contribuer à une augmentation du rendement de la pêche mais, dans bien des cas, les effets induits ne sont pas ceux attendus.

### 10. Oiseaux piscivores: gérer dans la concertation

Pour assurer la bonne entente entre les deux principaux groupes d'amateurs de poissons, c'est à dire les pêcheurs et les oiseaux piscivores, il est indispensable d'établir des plans de gestion de cette avifaune. Ils constituent un outil précieux pour la résolution des conflits d'intérêts qui opposent pêche sportive et protection des oiseaux. La recherche de solutions consensuelles doit être menée également au niveau cantonal avec la participation de tous les groupes d'intérêt.

Extrait de Fischnetz+ 2007, pour la vitalité de nos poissons de rivières.



## Votre partenaire de proximité



Génie Civil - Environnement  
Travaux spéciaux  
Gravière - recyclage matériaux

15, route de Peney-Dessus - 1242 Peney (satigny)/GE - T 022 753 98 00 - F 022 753 98 98 - [www.scrasa.ch](http://www.scrasa.ch)

# La Fédération Suisse de Pêche et les mesures sur les grands cormorans

(Communiqué de la FSP du 18.02.2008)

## Un premier pas dans la bonne direction

Les mesures annoncées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour réguler la population des grands cormorans constituent un premier pas dans la bonne direction. D'autres mesures devront absolument suivre, et cela aussi pour réguler les effectifs des harles bièvres et des hérons cendrés. C'est l'avis de la Fédération Suisse de Pêche FSP.

Pour atteindre son objectif, la FSP lance **une pétition au Conseil fédéral et à l'Assemblée fédérale**, dans le cadre de la 8<sup>e</sup> Exposition internationale « Pêche Chasse Tir » qui débute le 21 février prochain sur le site de la BEA à Berne. Cette pétition demande que la législation fédérale sur la chasse et l'Ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM) soient révisées de sorte que la gestion de la population des trois espèces d'oiseaux piscivores les plus importantes soit possible sur l'ensemble du territoire suisse.

## Le Fanel est le problème principal

A juste titre, l'OFEV fixe son attention essentiellement sur la réserve d'oiseaux d'eau et de migrateurs « Fanel – Chablais de Cudrefin » sur le Lac de Neuchâtel. La colonie des cormorans qui y niche a carrément explosé depuis qu'en 2001 on y avait recensé deux couples nicheurs. Ils sont aujourd'hui au nombre de 250. La FSP est tout à fait favorable à l'intention de l'OFEV de lancer la révision de l'OROEM pour qu'il soit possible d'intervenir dans cette réserve, tout comme elle est du reste favorable aux mesures préventives permettant d'empêcher et de minimiser les dégâts causés aux filets des pêcheurs professionnels du Lac de Neuchâtel, ainsi qu'à la recommandation aux cantons de permettre le tir de certains cormorans. La FSP rappelle qu'on peut en principe chasser le cormoran. Elle plaide en effet pour que la période de protection des cormorans soit réduite de trois mois, afin d'harmoniser notre régime de protection avec celui des pays voisins, en particulier l'Allemagne. On évitera ainsi que les cormorans qui fuient la chasse ne se réfugient en Suisse.



## Harles bièvres et hérons cendrés

La FSP estime que des mesures s'imposent aussi, avec urgence, pour que soit régulée efficacement la population des harles bièvres et des hérons cendrés encore protégés à ce jour. Leurs effectifs sont à ce point élevés qu'ils constituent, localement et régionalement, un grave problème pour certaines espèces de poissons, notamment l'ombre. La protection des espèces de poissons nécessite, si ce n'est la suppression, pour le moins l'assouplissement du degré de protection desdits oiseaux. Raison pour laquelle, la FSP demande à l'OFEV d'élaborer sans attendre un plan de mesures concernant le harle bièvre et d'actualiser le plan de mesures applicable au héron cendré. La FSP voit enfin d'un très bon œil la révision planifiée du plan de mesures 2005 sur le cormoran.



**Commentaire de la rédaction de l'Info-pêche:** depuis plusieurs années, les ornithologues persistent, par des manoeuvres dilatoires (par exemple, de nouvelles études), à soutenir une protection exagérée des oiseaux piscivores. Cette stratégie a débouché sur des relations basées sur **un rapport de forces** entre amateurs d'écaillés et de plumes (alors que tout le monde prônait il y a encore quelques années la concertation). Face à cette attitude négative, les pêcheurs et particulièrement la FSP, ont dû hausser le ton et ont obtenu ainsi une réelle écoute de la part de l'OFEV. A noter que le communiqué de l'Office fédéral (lien internet : [www.bafu.admin.ch/index.html?lang=fr](http://www.bafu.admin.ch/index.html?lang=fr)) ne parle que des problèmes liés à la pêche professionnelle; mais la régulation des colonies nicheuses n'est plus un tabou ... et ça, c'est déjà positif. A l'AGSP nous avons déjà exprimé nos doutes quant à la volonté de notre administration cantonale à relayer ces préoccupations.

A 15 minutes de Genève par l'A 40  
Sortie Bonneville. Découvrez le site  
De pêche « AU BIEN NOYE »  
Ce petit lac de 7 ha est situé dans un  
Cadre sauvage au cœur de la Haute-Savoie.  
Location de barques. Mouche fouettée  
sans ardiffon. Truites arc-en-ciel, fario,  
Aguabonita, saumons des meuniers, brochets,  
perches et black-bass.  
Pour renseignement et réservations : 0033 450 97 42 72  
Site internet: <http://www.aubiennoye.com>  
Email : [auberge.mont-blanc@wanadoo.fr](mailto:auberge.mont-blanc@wanadoo.fr)



## P'TITES NYMPHOS

### FIPAL: changement de président ... et de vice-président !

C'est lors de l'AG qui a eu lieu en décembre 2007 que Daniel DEMIERRE et Christophe HAYOZ ont accepté d'assumer les tâches respectivement de Président et Vice-Président au sein du comité de la Fédération Internationale des Pêcheurs Amateurs du Léman (FIPAL). Nous souhaitons de tout coeur plein de satisfactions à nos deux membres qui s'engagent sans compter pour la pêche dans notre canton et autour du lac Léman.



Daniel DEMIERRE



Christophe HAYOZ

### Galerie de Chouilly: on a baptisé le tunnelier

C'est le vendredi 18 janvier 2008 que les autorités suisses et françaises ont procédé au baptême officiel du tunnelier qui effectuera le creusement de la galerie de Chouilly. C'est en effet une des pièces maîtresses du programme de raccordement du réseau des eaux-usées du Pays de Gex vers la STEP du Bois-de-Bay qui traitera les effluents des nombreux habitants de la région française mais aussi les eaux-usées de la zone industrielle de Meyrin-Satigny. Etaient présents notamment: Jocelyne Boch, vice-présidente du Conseil général de l'Ain et maire de Thoiry; Hubert BERTRAND, maire de Saint-Genis (commune sur laquelle à lieu la creuse de la galerie); Charles STALDER, directeur du domaine de l'eau du département du territoire de la République et canton de Genève; Etienne BLANC, député maire de Divonne et président de la communauté de communes du Pays de Gex, (CCPG); Cécile RAMBOUR, marraine du tunnelier et Guy MAURIN, président du groupement local de coopération transfrontalier (GLCT) et vice-président de la CCPG délégué à l'eau. La galerie, longue de 2,3 km et de 2,5 m de diamètre, permettra de raccorder les eaux usées traitées jusqu'à présent par les stations d'épuration du Journans et de l'Allondon sur le réseau genevois. Cette galerie française rejoindra celle de Merdisel, en cours de creuse sur territoire genevois et qui amènera ces eaux à la nouvelle STEP de Bois de Bay en cours de construction. Ce grand chantier fait partie du volet "assainissement" du contrat de rivières transfrontalier Pays de Gex-Léman signé en février 2004.

### Plongée interdite pour protéger le frai de l'omble

(Source: CIPEL - lettre du Léman No 35 de février 2008)

Les plongeurs se sont vu interdire pendant deux mois l'accès aux omblières du Léman, à St-Gingolph, Chillon et Montreux. Cette interdiction, décidée par la Commission consultative internationale pour la pêche dans le Léman, est une première. Les omblières connaissent un tourisme croissant, sous la forme de grands groupes de plongeurs venus de toute la Suisse, mais aussi de France et d'Allemagne, en particulier en décembre et janvier, pendant la période de frai, la plus délicate. La population d'ombles atteint actuellement un seuil très bas: 8 tonnes pêchées en 2006 contre 47 en 1997, malgré l'amélioration de l'état du lac. La présence des plongeurs perturbe le comportement des poissons et porte atteinte au frai naturel, mettant en suspension des limons qui se redéposent sur les oeufs et les étouffent.

### PCB dans la Sarine: le canton de Berne prend des mesures (février 2008)

Roland SEILER, président de la Fédération Bernoise de Pêche, nous signale que suite à des analyses, les autorités bernoises ont constaté que les poissons provenant du secteur de la Sarine situé en aval du barrage de Schiffenen montrent des taux de PCB légèrement voire sensiblement inférieurs à ceux constatés sur le secteur fribourgeois de la rivière entre les barrages de Rossens et de Schiffenen. Comme la plupart de ces taux sont **inférieurs** aux limites fixées par les normes européennes, les autorités bernoises et fribourgeoises ont donc décidé conjointement qu'il n'y aura pas d'interdiction de pêche sur le tronçon de la Sarine situé **en aval** du barrage de Schiffenen (parties fribourgeoise et bernoise ainsi que tronçon suivant la frontière entre les deux cantons). Seuls **la vente ou le don de poissons à des tiers sont interdits**. Cependant, les autorités demandent aux pêcheurs d'éviter de capturer les truites et barbeaux sur les secteurs concernés de la Sarine. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de la Fédération Bernoise de pêche qui est en allemand et en français ! Adresse internet : [www.bkfv-fcbp.ch](http://www.bkfv-fcbp.ch)



Le "coupable": site de la Pila à Hauterive (FR)

### Truites "portion" ... merci Carrefour !

(Source: <http://helvetia-atao.blogspot.com>)

Vous avez vu la dernière pub Carrefour, à la télé? Oui, parce que maintenant, les distributeurs aussi font de la pub à la télé, c'est vrai que ça manquait, avant... Bref, la pub Carrefour: on y voit un type (sympathique accent du sud-ouest genre putain'g con'g), éleveur de truites de son état, nous expliquer comment il fait ça tout bien, alimentation, conditions d'élevage, traçabilité, parce que vous comprenez, le monsieur, ça fait des années qu'il vend ses truites à Carrefour et que chez Carrefour les truites, hein, c'est sacré. D'ailleurs, tout au long du spot s'affiche à intervalles réguliers avec un petit "dring" un sceau marqué "Garantie Qualité Carrefour", c'est dire. Puis vient la dernière image: chez Carrefour, la truite qu'on a pris si grand soin à élever (tout juste si on ne lui donne pas des cours particuliers d'Anglais ou de piano), et bien on vous la fait à un Euro et cinquante cents. Le kilo, j'imagine, mais bon, quand même. Un Euro et cinquante cents. Merde, alors. Et l'éleveur, là-dessus, il touche combien? Cà, c'est pas dit dans la chanson. Mais bon, vous restez en tête les images du monsieur et franchement, il n'a pas l'air malheureux, on sent même qu'il y prend du plaisir, à bichonner sa poissonnerie pour quelques dizaines de cents du kilo. Moins les frais de nourriture des bêtes et d'entretien des bassins. Moins les salaires de ses employés et les charges qui vont avec (à moins qu'il n'emploie des clandestins). Moins les frais de transport parce que si ça se trouve il les livre lui-même, ses truites. Moins la pension alimentaire qu'il verse à cette salope qui s'est tirée parce qu'elle ne supportait plus l'odeur du poisson. Mais bon, heu-reux, il est, le monsieur.

## **P'TITES NYMPHOS - suite**

### **Renaturation des cours d'eau genevois: demandez le 3e programme !!**

(Extrait du point de presse du Conseil d'Etat du 10.12.2007)

Le Conseil d'Etat a approuvé le troisième programme de renaturation des cours d'eau du canton, qui se déroulera jusqu'à la fin 2009. Lancé en 1998, ce vaste chantier de réhabilitation des rivières genevoises se poursuit avec un accent particulier mis sur la protection des biens et des personnes face aux inondations.

Les éléments marquants de ce troisième programme sont les travaux de renaturation de l'Aire à Lully, qui permettront enfin de sécuriser durablement le bas-Lully et le bas-Certoux contre les crues de l'Aire et qui s'étaleront jusqu'à fin 2009, ainsi que ceux liés à la 2ème étape de décanalisation de la Haute-Seymaz dans la région de Choulex.

Par ailleurs, un bassin naturel de rétention des eaux sera réalisé à Collex-Bossy pour contenir les crues du Marquet. Cet ouvrage particulièrement bien intégré dans le paysage riverain sera cofinancé par le Pays de Gex. Il viendra compléter un dispositif transfrontalier de protection contre les inondations comportant également deux autres bassins réalisés sur territoire français.

D'autre part, avec l'accord des propriétaires riverains concernés, divers travaux de renaturation/sécurisation contre les débordements de la Drize seront effectués dans son cours supérieur, où des déficits importants de sécurité ont été mis en évidence par les cartes des dangers liés aux crues. Enfin, les dernières opérations d'importance seront consacrées à la Versoix, qui verra son embouchure revitalisée avec la création d'une plage publique. Le secteur du barrage des Usiniers sera également modifié pour améliorer le physique du cours d'eau, éviter les glissements de terrain qui menacent le bâti riverain, et assurer la libre-circulation des diverses espèces piscicoles peuplant ce cours d'eau.

Pour tout complément d'information :

M. Alexandre WISARD, directeur du service de renaturation des cours d'eau, DT, 022 327 49 29.



### **PCB : après la Sarine fribourgeoise, interdiction de la pêche dans la Birse !**

(Communiqué de presse des autorités du Jura - 06.02.2008)

Des PCB dépassant les valeurs limites ont été récemment détectés dans des truites de rivière provenant de la Birse sur son parcours jurassien. Suite à ces analyses, le Département de l'environnement et de l'équipement (DEE) et le Département de la santé, des affaires sociales et des ressources humaines (DSA) ont décidé d'interdire la pêche dans la Birse dès le 1er mars prochain, jour de l'ouverture. Cette décision, qui se justifie par le fait qu'il existe un risque potentiel pour la santé humaine en cas de consommation régulière et prolongée de poissons contaminés par de telles substances, revêt cependant un caractère temporaire. La situation sera à nouveau examinée une fois que les autorités seront en possession de l'ensemble des résultats et des expertises en cours. Durant l'automne et l'hiver 2007, l'Office de l'environnement et le Laboratoire cantonal ont engagé une vaste campagne d'analyses visant à mesurer les teneurs en PCB de type dioxine (cPCB) dans les truites de

rivière des principaux cours d'eau jurassiens. Les résultats obtenus ont révélé que les cours d'eau du canton n'étaient pas pollués par de telles substances, à l'exception de la Birse, sur tout son parcours jurassien. Dans cette rivière, les truites sauvages analysées montraient des teneurs en cPCB comprises entre 6.9 et 56.1 picogrammes par gramme de chair fraîche. L'UE a fixé en 2006 une valeur maximale de 8 picogrammes par grammes de cPCB dans la chair des poissons. Sur les quatorze truites sauvages analysées provenant de la Birse, douze présentaient une valeur supérieure à la teneur maximale admise par l'UE. Ces résultats indiquent une contamination importante des poissons. Les autorités compétentes ont donc décidé d'une interdiction totale de la pêche dans la Birse. Ces prochains jours, des analyses supplémentaires seront effectuées sur le tronçon de la Sorne, de son embouchure dans la Birse jusqu'à la Grande Ecluse à Delémont. Selon les résultats obtenus, il n'est pas exclu qu'une décision similaire à celle de la Birse soit envisagée. En parallèle, les services concernés vont engager de nouvelles investigations afin de déterminer les causes et l'ampleur de cette contamination. Ces investigations seront réalisées en étroite collaboration avec les autres cantons du bassin de la Birse, soit Berne, Bâle campagne, Bâle ville et Soleure. Ces cantons ont également effectué des analyses. Les premiers résultats sont attendus à la fin du mois de février. Face à cette situation, la Confédération a créé un groupe d'experts chargé de fournir des recommandations aux cantons. Les conclusions de ce groupe sont attendues dans trois mois. Une fois que le DEE et le DSA seront en possession de l'ensemble des résultats et des expertises, une réévaluation de la situation sera nécessaire. Les possibilités d'assainissement pourront être définies, tout comme les mesures qu'il convient de prendre à long terme en ce qui concerne l'exercice de la pêche dans la Birse. La population jurassienne sera régulièrement informée de la situation.

Personnes de contact : Claude RAMSEIER, laboratoire cantonal (078 630 02 00); Christophe NOËL, Office de l'environnement (032 420 48 06) [www.jura.ch/sic](http://www.jura.ch/sic)

**Pour la renaturation des cours d'eau et le droit de recours des organisations** (communiqué de presse de l'association "Oui aux Eaux-Vivantes" du 13.01.2008).

Une nette majorité des Suisses en a assez des ruisseaux qu'on assèche et des cours d'eau où prolifèrent les ouvrages. 80% des Suisses soutiennent la renaturation des ruisseaux, cours d'eau et lacs. La plupart approuvent un droit de recours des organisations environnementales. Ce sont les résultats d'un sondage GFS-Zürich mandaté par l'Initiative Eaux vivantes. La population a une opinion précise sur la protection des eaux. En 1992, le peuple approuvait à une large majorité la révision de la Loi fédérale sur la protection des eaux, et aujourd'hui, il attend toujours l'application d'ensemble de cette loi. Un sondage récent montre que renaturation et protection des eaux ont toujours et encore une priorité élevée. 80% des personnes interrogées indiquent qu'elles approuvent assez ou tout à fait des renaturations de ruisseaux, cours d'eau et lacs. L'approbation à ce sujet a même nettement augmenté en Suisse romande. Les personnes interrogées sont conscientes que des renaturations coûtent de l'argent. Seuls 2% sont d'avis de ne prévoir aucun financement pour des renaturations. Une majorité relative préfère un financement aussi bien des communes et des cantons que des centrales hydroélectriques. Les associations environnementales doivent avoir le droit de recourir contre les ouvrages sur les cours d'eau et ceux qui les causent et d'appliquer ainsi des renaturations. 51% des personnes interrogées soutiennent cette position, 35% la rejettent, et 14% n'ont pas d'opinion. La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE) est entrée en discussion le 17 janvier 2008 sur le contreprojet à l'Initiative «Eaux vivantes». Les initiants attendent qu'il soit enfin tenu compte de la volonté du peuple et que la renaturation de cours d'eau soit immédiatement mise en œuvre. Le sondage a été mené de fin novembre à début décembre 2007. L'échantillon de 1016 personnes est représentatif pour la Suisse romande et alémanique.

## Statistiques 2006 de la pêche en rivières: comparaison avec 2005

(P.M.) Les statistiques de captures de la saison 2006 sont arrivées. L'introduction dès 2004 d'un nouveau règlement et d'un carnet de contrôle des captures "new-look" ont permis d'obtenir des indications très utiles non seulement sur le nombre de captures réalisées mais également sur la fréquentation des cours d'eau genevois. On peut dorénavant établir des comparaisons entre les deux dernières années ! (Vous pouvez obtenir les résultats 2004, 2005 et 2006 complets sur le site de l'Etat de Genève à l'adresse internet:

[www.etat.geneve.ch/site/protection-nature](http://www.etat.geneve.ch/site/protection-nature)

### Nombre de permis et pêcheurs "actifs"

2005	2006
<b>1064</b> dont <b>701</b> (66%) ont au moins une ligne remplie dans le carnet (pêcheurs actifs).	<b>1062</b> dont <b>694</b> (65%) ont au moins une ligne remplie dans le carnet (pêcheurs actifs)

**Commentaires:** en 2006 on remarque la stabilité du nombre de permis (-2) ainsi qu'une très légère diminution (-7) des "pêcheurs actifs" par rapport à 2005. Trois ans après l'introduction du nouveau carnet de contrôle on peut estimer que les pêcheurs l'utilisent correctement, mais on s'étonnera toujours du fait que plus du tiers des preneurs de permis (373 exactement) ne vont jamais à la pêche ! On ne peut que les remercier pour leur contribution, sans captures, au fonds piscicole.

### Captures par pêcheur "actif"

2005	2006
<b>Chaque pêcheur "actif" a capturé en moyenne en 2005:</b> 3.7 truites fario / 0.07 ombres / 0.14 brochets / 4.59 perches.	<b>Chaque pêcheur "actif" a capturé en moyenne en 2006:</b> 3.2 truites fario / 0.06 ombres / 0.102 brochets / 4.49 perches.
<b>Ce qui correspond à:</b> 2605 truites fario / 47 ombres / 97 brochets / 3222 perches	<b>Ce qui correspond à:</b> 2194 truites fario / 43 ombres / 71 brochets / 3117 perches

**Commentaires:** on relève une baisse des captures de truites fario (- 411) et de brochets (- 26) alors que les ombres et perches restent relativement stables. A noter que la réglementation très protectrice pour l'ombre se justifie et aboutit à moins de 50 captures conservées sur tout le canton. Si un "plan ombre" digne de ce nom était mis sur pied par le DNP, il y a fort à parier qu'on pourrait à nouveau voir le cheptel d'ombres augmenter sur les cours d'eau genevois dans 2 à 3 ans.

### Fréquentation nette (nombre de pêcheurs "actifs" ayant fréquenté au moins 1 fois un cours d'eau)

Les pourcentages additionnés donnent un total supérieur à 100% puisque de nombreux pêcheurs fréquentent plusieurs cours d'eau.

2005	2006
<b>16'076 fréquentations</b> = les <b>701 pêcheurs actifs</b> ont effectué en moyenne 23 fréquentations de secteurs durant la saison 2005.	<b>15'310 fréquentations</b> = les <b>694 pêcheurs actifs</b> ont effectué en moyenne 22 fréquentations de secteurs durant la saison 2006.
<b>1. Rhône:</b> 63% de fréquentations, sur les 701 "pêcheurs actifs", 445 sont allés <b>au moins une fois</b> dans le Rhône.	<b>1. Rhône:</b> 66.5% de fréquentations, sur les 694 "pêcheurs actifs", 462 sont allés <b>au moins une fois</b> dans le Rhône.
<b>2. Versoix:</b> 32% de fréquentations / 223 pêcheurs	<b>2. Allondon:</b> 35% de fréquentations / 243 pêcheurs
<b>3. Arve:</b> 29% de fréquentations / 206 pêcheurs	<b>3. Versoix:</b> 34% de fréquentations / 234 pêcheurs
<b>4. Allondon:</b> 29% de fréquentations / 201 pêcheurs	<b>4. Arve:</b> 26% de fréquentations / 181 pêcheurs
<b>5. Aire:</b> 16% de fréquentations/ 114 pêcheurs	<b>5. Aire:</b> 11% de fréquentations / 78 pêcheurs
<b>6. Laire:</b> 5.4% de fréquentations / 38 pêcheurs	<b>6. Laire:</b> 6% de fréquentations / 42 pêcheurs
<b>7. Seymaz :</b> 4.3% de fréquentations / 30 pêcheurs	<b>7. Drize:</b> 4.7% de fréquentations / 33 pêcheurs
<b>8. Drize:</b> 3% de fréquentations / 21 pêcheurs	<b>8. Seymaz:</b> 4.5% de fréquentations / 31 pêcheurs
<b>9. Hermance:</b> 2.6% de fréquentations / 18 pêcheurs	<b>9. Hermance:</b> 3.3% de fréquentations / 23 pêcheurs

**Commentaires:** Le nombre total de fréquentations accuse une légère baisse (-766, ce qui indique que chaque pêcheur actif est allé une fois de moins à la pêche durant 2006 qu'en 2005). Le Rhône, attire toujours un grand nombre de pêcheurs actifs (+3.5 % de fréquentations) alors que l'Allondon fait un bond spectaculaire de la 4e à la 2e position (+ 6% de fréquentations). On remarque que l'Aire, ouverte à la pêche en 2005, voit son nombre de fréquentations en recul de 5% pour l'année 2006. L'Arve est également en baisse puisqu'elle "perd" 3% de ses fréquentations.

## Nombre de captures conservées par cours d'eau

2005	2006
<p align="center"><b>Rhône</b></p> <p><b>Perche:</b> 3'222 pièces (100 % de pêche annuelle)  <b>Truite fario:</b> 1156 pièces (44.4 % de la pêche annuelle)  <b>Brochet:</b> 91 pièces (93.8 % de la pêche annuelle)  <b>Ombre:</b> 17 pièces (36.2 % de la pêche annuelle)  <b>Truite arc-en-ciel:</b> 8 pièces (22.9 % de la pêche annuelle)</p>	<p align="center"><b>Rhône</b></p> <p><b>Perche:</b> 3'077 pièces (98.7 % de pêche annuelle)  <b>Truite fario:</b> 648 pièces (29.5 % de la pêche annuelle)  <b>Brochet:</b> 67 pièces (94.4 % de la pêche annuelle)  <b>Ombre:</b> 2 pièces (4.7 % de la pêche annuelle)  <b>Barbeaux:</b> 29 pièces (100 % de la pêche annuelle)</p>
<p align="center"><b>Arve</b></p> <p><b>Truite fario:</b> 653 pièces (25.1 %)  <b>Ombre:</b> 7 pièces (14.9 %)  <b>Truite arc-en-ciel:</b> 4 pièces (11.4 %)</p>	<p align="center"><b>Arve</b></p> <p><b>Truite fario:</b> 621 pièces (28.3 %)  <b>Ombre:</b> 6 pièces (14 %)  <b>Truite arc-en-ciel:</b> 3 pièces (3.8 %)</p>
<p align="center"><b>Allondon</b></p> <p><b>Truite fario:</b> 203 pièces (7.8 %)  <b>Ombre:</b> 3 pièces (6.4 %)  <b>Truite arc-en-ciel:</b> 4 pièces (11.4 %)</p>	<p align="center"><b>Allondon</b></p> <p><b>Truite fario:</b> 325 pièces (14.8 %)  <b>Ombre:</b> 5 pièces (11.6 %)  <b>Truite arc-en-ciel:</b> 3 pièces (3.8 %)</p>
<p align="center"><b>Versoix</b></p> <p><b>Truite fario:</b> 269 pièces (10.3 %)  <b>Ombre:</b> 20 pièces (42.6 %)  <b>Truite arc-en-ciel:</b> 5 pièces (14.3 %)  <b>Brochet:</b> 1 pièce (1 %)</p>	<p align="center"><b>Versoix</b></p> <p><b>Truite fario:</b> 230 pièces (10.5 %)  <b>Ombre:</b> 29 pièces (67.4 %)  <b>Perche:</b> 16 pièces (0.7 %)  <b>Truite arc-en-ciel:</b> 1 pièce (1.3 %)  <b>Brochet:</b> 1 pièce (1.4 %)</p>
<p align="center"><b>Aire</b></p> <p>(Réouverture à la pêche en 2005, après 23 ans d'interdiction !)  <b>Truite fario:</b> 123 pièces (4.7 %)</p>	<p align="center"><b>Aire</b></p> <p><b>Truite fario:</b> 137 pièces (6.2 %)  <b>Truite arc-en-ciel:</b> 1 pièce (1.3 %)</p>
<p align="center"><b>Autres petits cours d'eau</b></p> <p><b>Laire:</b> 14 truites  <b>Seymaz:</b> 20 truites  <b>Drize:</b> 75 truites  <b>Hermance:</b> 5 truites</p>	<p align="center"><b>Autres petits cours d'eau</b></p> <p><b>Laire:</b> 24 truites  <b>Seymaz:</b> 65 truites  <b>Drize:</b> 123 truites  <b>Hermance:</b> 24 perches / 6 truites / 1 ombre</p>

**Commentaires:** comme toujours, ces chiffres "absolus" sont à relativiser par rapport au nombre de pêcheurs actifs. Pour le Rhône, on constate une chute très importante du nombre de captures (1156 en 2005 à 648 en 2006) sans qu'une explication claire se dégage. Il se pourrait que les déversements de poissons de mesure effectués dès 2005 aient attiré plus de pêcheurs qui ont l'habitude de sacrifier leurs prises, et qu'en 2006 les pêcheurs ont été plus "raisonnables" alors que les déversements de surdensitaires se sont poursuivis. L'Allondon fait un bond spectaculaire (+ 122 truites ce qui représente un bon tiers de captures en plus que l'année précédente); ce résultat est en lien direct avec l'augmentation de la fréquentation par les pêcheurs genevois de l'Allondon ... et vice-versa. L'Aire, ouverte à la pêche dès 2005, avec 137 truites capturées en 2006 augmente un peu ses captures (+14), issues pour la plupart des déversements. A noter également le grand "bond" de 3 petites rivières: La Drize qui passe de 75 truites en 2005 à 123 en 2006. La Seymaz tire aussi son épingle du jeu: de 20 truites en 2005 elle arrive à 65 truites en 2006. Même la "modeste" Laire double presque ses captures en passant de 14 à 24 truites capturées. L'Hermance reste par contre en queue de peloton, tout en sachant que ces statistiques n'incluent pas les captures des pêcheurs français sur ce cours d'eau. Quant à l'Ombre commun, les limitations réglementaires gardent les captures au dessous du seuil de 50 poissons par année, tous cours d'eau confondus.

Suite aux pages 8 et 9 →





**ECHAFAUDAGE  
 RENOVATION  
 BATIMENTS  
 MICRO TUNNELIER  
 GENIE CIVIL  
 TRAVAUX ROUTIERS  
 FORAGES/SCIAGES**



**Implenia®**

Implenia Construction SA, Chemin Isaac-Anken 8  
 1219 Aire/Genève, Tél. 022 795 88 88 [www.implenia-construction.com](http://www.implenia-construction.com)

## Taille des poissons capturés (dans les 4 principaux cours d'eau)

Depuis 2004, les pêcheurs doivent noter la taille de chaque poisson conservé. De plus, les tailles de capture sont différenciées par cours d'eau pour la **truite**: Rhône = 35 cm, Allondon = 33 cm, Versoix = 30 cm, autres cours d'eau = 25 cm. Pour l'**ombre**, la taille légale de capture a été fixée partout à 35 cm et celle du brochet à 50 cm.

Ci-dessous les tailles correspondent du **plus petit au plus gros** poisson conservé. Par contre, la taille moyenne tient compte de tous les poissons capturés dans le cours d'eau. **En gras(!)** = **taille légale non respectée !**

2005	2006
<p><b>Rhône</b>  <b>Truite: de 26 cm(!)</b> à 100 cm; moyenne à 42 cm  <b>Ombre:</b> de 35 à 51 cm; moyenne à 43.8 cm  <b>Brochet:</b> de <b>35 cm(!)</b> à 112 cm; moyenne à 63.2 cm</p>	<p><b>Rhône</b>  <b>Truite: de 28 cm(!)</b> à 84 cm; moyenne à 43.4 cm  <b>Ombre:</b> de 35 à 39 cm; moyenne à 37.5 cm  <b>Brochet:</b> de 50 cm à 97 cm; moyenne à 71.9 cm</p>
<p><b>Arve</b>  <b>Truite:</b> de 25 cm à 75 cm; moyenne à 33 cm  <b>Ombre:</b> de 37 cm à 50 cm; moyenne à 42.9 cm</p>	<p><b>Arve</b>  <b>Truite: de 24 cm (!)</b> à 72 cm; moyenne à 33 cm  <b>Ombre:</b> de 36 cm à 50 cm; moyenne à 42.3 cm</p>
<p><b>Allondon</b>  <b>Truite:</b> de <b>30 cm(!)</b> à 73 cm; moyenne 38.4 cm  <b>Ombre:</b> de 35 cm à 40 cm; moyenne à 38.3 cm</p>	<p><b>Allondon</b>  <b>Truite:</b> de <b>25 cm(!)</b> à 57 cm; moyenne 36.4 cm  <b>Ombre:</b> de 38 cm à 47 cm; moyenne à 41.1 cm</p>
<p><b>Versoix</b>  <b>Truite:</b> de <b>29 cm(!)</b> à 86 cm; moyenne 33.8 cm  <b>Ombre:</b> de 35 cm à 45 cm; moyenne à 36.9 cm</p>	<p><b>Versoix</b>  <b>Truite:</b> de <b>29 cm(!)</b> à 82 cm; moyenne 35.4 cm  <b>Ombre:</b> de 35 cm à 48 cm; moyenne à 40.4 cm</p>

**Commentaire:** et ça continue ! En 2006 plusieurs pêcheurs ont inscrit dans leur carnet des captures n'ayant pas atteint la taille légale ! Même si en début d'année 2006 les gardes ont effectué des contrôles supplémentaires, ce type d'infraction ne semble pas en diminution. On s'est laissé dire que ces personnes ont reçu un avertissement du DNP.

## Classement des secteurs les plus fréquentés (dans les 4 principaux cours d'eau) + nombre de poissons par secteur pour 2005 et 2006 (T = Truite (fario + AEC), O = Ombre, P = Perche, B = Brochet)

2005	2006
<p><b>Rhône</b></p> <p>① secteur 2 : aval barrage du Seujet - Pont Butin  <b>3579</b> fréquentations par <b>258</b> pêcheurs (<b>13.87</b> fréq./pêcheur)  T = 414 / O = 10 / P = 1'423 / B = 22</p> <p>② secteur 1 : aval pont du Mont-Blanc - amont barrage du Seujet  <b>1891</b> fréquentations par <b>118</b> pêcheurs (<b>16.03</b> fréq./pêcheur)  T = 326 / P = 1'500 / B = 2</p> <p>③ secteur 4 : aval barrage de Verbois - amont barrage de Chancy-Pougny  <b>1651</b> fréquentations par <b>184</b> pêcheurs (<b>8.97</b> fréq./pêcheur)  T = 162 / O = 5 / P = 152 / B = 25</p> <p>④ secteur 5 : aval barrage de Chancy-Pougny - frontière  <b>942</b> fréquentations par <b>150</b> pêcheurs (<b>6.28</b> fréq./pêcheur)  T = 142 / O = 1 / P = 90 / B = 11</p> <p>⑤ secteur 3 : aval pont Butin - amont barrage de Verbois  <b>649</b> fréquentations par <b>142</b> pêcheurs (<b>4.57</b> fréq./pêcheur)  T = 120 / O = 1 / P = 57 / B = 31</p>	<p><b>Rhône</b></p> <p>① secteur 2 : aval barrage du Seujet - Pont Butin  <b>3118</b> fréquentations par <b>270</b> pêcheurs (<b>11.55</b> fréq./pêcheur)  T = 257 / P = 1'355 / B = 24</p> <p>② secteur 4 : aval barrage de Verbois - amont barrage de Chancy-Pougny  <b>1497</b> fréquentations par <b>178</b> pêcheurs (<b>8.41</b> fréq./pêcheur)  T = 147 / O = 2 / P = 145 / B = 9</p> <p>③ secteur 1 : aval pont du Mont-Blanc - amont barrage du Seujet  <b>1448</b> fréquentations par <b>125</b> pêcheurs (<b>11.58</b> fréq./pêcheur)  T = 94 / P = 1'387 / B = 1</p> <p>④ secteur 5 : aval barrage de Chancy-Pougny - frontière  <b>1029</b> fréquentations par <b>153</b> pêcheurs (<b>6.73</b> fréq./pêcheur)  T = 84 / P = 29</p> <p>⑤ secteur 3 : aval pont Butin - amont barrage de Verbois  <b>583</b> fréquentations par <b>137</b> pêcheurs (<b>4.26</b> fréq./pêcheur)  T = 66 / P = 161 / B = 33</p>
<p><b>Arve</b></p> <p>① secteur 6 : Jonction - pont de Carouge  <b>1672</b> fréquentations par <b>129</b> pêcheurs (<b>12.96</b> fréq./pêcheur)  T = 352 / O = 7</p> <p>② secteur 7 : pont de Carouge - pont de Vessy  <b>796</b> fréquentations par <b>85</b> pêcheurs (<b>9.36</b> fréq./pêcheur)  T = 152</p> <p>③ secteur 8 : pont de Vessy - frontière  <b>668</b> fréquentations par <b>77</b> pêcheurs (<b>8.68</b> fréq./pêcheur)  T = 153</p>	<p><b>Arve</b></p> <p>① secteur 6 : Jonction - pont de Carouge  <b>1356</b> fréquentations par <b>117</b> pêcheurs (<b>11.59</b> fréq./pêcheur)  T = 271 / O = 3</p> <p>② secteur 7 : pont de Carouge - pont de Vessy  <b>776</b> fréquentations par <b>96</b> pêcheurs (<b>8.08</b> fréq./pêcheur)  T = 190 / O = 1</p> <p>③ secteur 8 : pont de Vessy - frontière  <b>584</b> fréquentations par <b>75</b> pêcheurs (<b>7.79</b> fréq./pêcheur)  T = 163 / O = 2</p>
<p><b>Allondon</b></p> <p>① secteur 11 : pont des Bailleys - parcours limitrophe  <b>510</b> fréquentations par <b>103</b> pêcheurs (<b>4.95</b> fréq./pêcheur)  T = 75 / O = 1</p> <p>② secteur 10 : pont de Russin - pont des Bailleys  <b>424</b> fréquentations par <b>126</b> pêcheurs (<b>3.37</b> fréq./pêcheur)  T = 64 / O = 1</p> <p>③ secteur 12 : parcours limitrophe - frontière  <b>298</b> fréquentations par <b>86</b> pêcheurs (<b>3.47</b> fréq./pêcheur)  T = 63 / O = 1</p> <p>④ secteur 9 : parcours mouche (embouchure - pont de Russin)  <b>215</b> fréquentations par <b>74</b> pêcheurs (<b>2.91</b> fréq./pêcheur)  T = 5</p>	<p><b>Allondon</b></p> <p>① secteur 11 : pont des Bailleys - parcours limitrophe  <b>618</b> fréquentations par <b>123</b> pêcheurs (<b>5.02</b> fréq./pêcheur)  T = 120 / O = 4</p> <p>② secteur 10 : pont de Russin - pont des Bailleys  <b>542</b> fréquentations par <b>149</b> pêcheurs (<b>3.64</b> fréq./pêcheur)  T = 140</p> <p>③ secteur 12 : parcours limitrophe - frontière  <b>303</b> fréquentations par <b>77</b> pêcheurs (<b>3.94</b> fréq./pêcheur)  T = 54 / O = 1</p> <p>④ secteur 9 : parcours mouche (embouchure - pont de Russin)  <b>221</b> fréquentations par <b>81</b> pêcheurs (<b>2.73</b> fréq./pêcheur)  T = 14</p>



(T = Truite (fario + AEC), O = Ombre, P = Perche, B = Brochet)

2005	2006
<p style="text-align: center;"><b>Versoix</b></p> <p>① secteur 16 : barrage du bief de Richelien - limitrophe 487 fréquentations par 127 pêcheurs (3.83 fréq./pêcheur) T = 96 / O = 7</p> <p>② secteur 13 : embouchure - barrage des Usiniers 354 fréquentations par 83 pêcheurs (4.27 fréq./pêcheur) T = 54 / O = 3 / B = 1</p> <p>③ secteur 14 : barrage des Usiniers - pont route de l'Etraz 350 fréquentations par 105 pêcheurs (3.33 fréq./pêcheur) T = 40 / O = 7</p> <p>④ secteur 17 : limitrophe - frontière VD 343 fréquentations par 106 pêcheurs (3.24 fréq./pêcheur) T = 57 / O = 3</p> <p>⑤ secteur 15 : pont route de l'Etraz - barrage du Bief de Richelien 201 fréquentations par 82 pêcheurs (2.45 fréq./pêcheur) T = 27</p>	<p style="text-align: center;"><b>Versoix</b></p> <p>① secteur 16 : barrage du bief de Richelien - limitrophe 478 fréquentations par 129 pêcheurs (3.71 fréq./pêcheur) T = 70 / O = 6</p> <p>② secteur 17 : limitrophe - frontière VD 381 fréquentations par 102 pêcheurs (3.74 fréq./pêcheur) T = 71 / O = 1</p> <p>③ secteur 13 : embouchure - barrage des Usiniers 373 fréquentations par 91 pêcheurs (4.10 fréq./pêcheur) T = 48 / O = 7 / P = 16</p> <p>④ secteur 14 : barrage des Usiniers - pont route de l'Etraz 353 fréquentations par 99 pêcheurs (3.57 fréq./pêcheur) T = 24 / O = 13</p> <p>⑤ secteur 15 : pont route de l'Etraz - barrage du Bief de Richelien 244 fréquentations par 72 pêcheurs (3.39 fréq./pêcheur) T = 18 / O = 2 / B = 1</p>

**Commentaire:** l'évolution des fréquentations et du nombre de pêcheurs entre 2005 et 2006 nous montre, comme dans la comparaison 2004-2005, que tous les secteurs "en tête" en 2005 conservent leur rang en 2006. L'information majeure de 2006 c'est la réjouissante augmentation de fréquentation sur les secteurs 10 et 11 de l'Allondon ... et son corollaire: des captures qui prennent l'ascenseur. Si le nombre de captures sur l'Allondon augmente encore en 2007 (ce qui semble être le cas), il faudra se poser la question de sa **limitation annuelle** afin de mieux **répartir** ces captures entre pêcheurs; de plus la **taille de capture pourrait être augmentée** car il est notoire que cette rivière est toujours en période de "convalescence" et qu'il faut éviter de "taper" dans son capital de géniteurs. Pour le Rhône on remarque qu'en 2006 tous les secteurs voient les captures diminuer, parfois de manière importante. L'explication n'apparaît pas clairement puisque l'on pouvait s'attendre, suite au moratoire sur les vidanges, à une augmentation des captures. Il faut espérer que ces effets seront constatés dans les résultats de 2007. A suivre donc !!



## LA BELLE BRUNE

Ah mais quel plaisir j'ai à te contempler. Il me faut ruser, patienter, me cacher. Comme par magnétisme, à chacune de mes sorties je me dirige vers le lieu où j'ai le plus de chance de t'apercevoir. Ta robe brune te sied à merveille, tout en te permettant de te fondre dans le décor. Je ne compte plus le nombre de fois où, en m'apercevant, tu es partie te dissimuler. Emporté par l'envie de contempler de plus près cette élégante silhouette, je me surprends à descendre un talus. accroupi, mesurant chacun de mes pas. Ils sont lents, aucun mouvement n'est entrepris sans qu'il soit analysé. Cette approche à pas comptés, interminable, m'émoustille. L'arbre que j'ai pris comme objectif pour me dissimuler du regard de la belle est tout proche. Je marque une pause avant les derniers pas. Trois

ou quatre minutes passent, je reprends ma progression. Me voilà en position. Reste à placer ma tête à la division de l'arbre, mais mes yeux ne sont pas au sommet du crâne. Il me faut encore me hisser avec précaution. Instant crucial et oh combien déterminant. De lui dépend bonheur ou déception.

L'instant tant attendu arrive, je scrute l'espace qui s'ouvre, mais celle que je suis venu contempler n'est pas au rendez-vous. Ma patience est mise à rude épreuve. A la faveur de cette attente, je peux enfin la contempler, elle avance en ondoyant, elle est là devant moi, à quelques mètres. Je suis transporté sur un petit nuage. Elle se joue du courant, surfe en prenant appui sur les remous, disparaît de ma vue avec l'aide des turbulences de surface. Par moments, la truite se laisse glisser vers le fond puis elle descend, accompagnant l'eau sur quelques brasses avant de remonter se faire bercer par les flots, juste à l'amont de sa frayère.

Plusieurs jours d'affilée, cette belle truite brune est venue à notre rendez-vous avant de regagner le Léman.

Jean-Pierre MOLL



Ventilation - Climatisation

**Thiébaud + Perritaz SA**

Projets - Exécutions - Entretiens - Dépannages

20, rte de Pré-Marais - 1233 Bernex  
Tél. 022 850 91 00  
Fax 022 850 91 01

E-mail:  
info@thiebaud-perritaz.com

## NOUVELLES DE LA FSP

### Séance du Comité Central (CC) : Hors d'oeuvre riche et varié

L'ordre du jour de la séance du 17 novembre 2007 du Comité central ressemblait à un hors d'oeuvre riche. Les objets s'éten-  
daient des questions de personnel aux questions internationales en passant par les questions nationales. Roland Seiler a an-  
noncé sa démission du Comité directeur CD.

Le CC a chargé le CD de former une commission consultative chargée de s'occuper des problèmes inhérents aux « oiseaux  
piscivores ». Entretiens, trois experts ont accepté d'en faire partie, savoir Kurt Egloff, ancien inspecteur de la pêche du canton  
de Thurgovie, Christoph Küng, responsable du domaine économie de la pêche à l'Inspection de la pêche du canton de Berne et  
du Dr Matthias Escher, vétérinaire et auteur d'études sur le harle-bièvre. Instituée officiellement par le CC, cette commission  
sera présidée par Martin Peter, responsable du ressort de la protection des espèces. Sa tâche la plus urgente sera d'élaborer  
un document stratégique permettant de se préparer pour les discussions relatives aux interventions pendant au Conseil na-  
tional, soit la motion Dupraz et le postulat Aeschbacher. Un postulat demandant que la population des prédateurs soit régulée a  
été déposé par le député Miéville au Grand conseil vaudois. Thierry Potterat, vice-président de la FSP, a instamment prié les  
présidents cantonaux de faire en sorte que des interventions analogues soient déposées dans leur canton respectif. Il faudrait  
demander en priorité que des compétences de régulation soient déléguées aux cantons.

voir: [www.sfv-fsp.ch/fr/themes/praedatoren.html](http://www.sfv-fsp.ch/fr/themes/praedatoren.html)

### Conseil juridique et shop

Le conseil juridique de la FSP est réglé. Dès mars 2008, Urs Grütter (Gümligen) succédera à Tobias Winzeler comme consul-  
tant juridique. En sa qualité de pêcheur actif, avocat et chargé d'affaires de la Fédération Cantonale Bernoise de la Pêche  
FCBP, Urs Grütter est le candidat idéal. Ses honoraires ont cependant provoqué une discussion au CC. Ils correspondent en  
gros aux normes actuelles du marché et risquent de ce fait d'être plus élevés que ce n'était le cas pour le prédécesseur. Le CC  
a chargé le CD de faire rapport sur les conséquences budgétaires de ce nouveau mandat.

La question financière est aussi au centre de la discussion sur le choix du futur chargé d'affaires. A la mi-novembre, douze pos-  
tulations avaient été enregistrées. Le CD informera sur les résultats de la procédure de sélection à la prochaine séance du CC.  
Depuis mars, c'est le président Widmer qui oeuvre en tant que chargé d'affaires ad interim. Le CC a donc décidé de lui accorder  
rétroactivement, à titre d'honoraires, un montant forfaitaire qui est largement au-dessous des tarifs usuels.

Pendant des années, Rudolf Hauser, membre d'honneur (Bürglen), a dirigé le shop FSP. A partir du 1er janvier 2008, la respon-  
sabilité des questions relatives au shop incombera à Hanspeter Güntensperger, Grassiweg 40, 3714 Frutigen, Tél. 033 671 28  
21, Email : [hpgfrutigen@bluewin.ch](mailto:hpgfrutigen@bluewin.ch) On pourra continuer à passer des commandes en ligne par [www.sfv-fsp.ch/shop](http://www.sfv-fsp.ch/shop).

### Attestation de compétence

Le projet « Attestation de compétence » (SaNa) entre dans sa phase finale. Il est comme on le sait géré collectivement par la  
FSP et par l'éditeur Jahr-Verlag (Petri-Heil). L'éditeur est représenté par Hansjörg Dietiker, alors que Rudolf Hauser représente  
la FSP depuis le début. Dorénavant, Laurent Giroud, membre du CD, collaborera aussi aux travaux de la direction du projet,  
pour la Suisse romande.

L'OFEV a publié, à la fin de novembre, à l'attention des cantons le document « Aide à l'exécution », qui règle les détails et leur  
montre de quelle marge d'appréciation et de manoeuvre ils disposent. Ce document tait malheureusement le fait que le Brevet  
suisse du pêcheur sportif, après avoir été complété par les éléments de la protection des animaux exigés pour obtenir le permis  
de pêche, n'est pas seulement reconnu comme attestation de compétence, mais qu'il garantit en plus la formation optimale du  
pêcheur ou de la pêcheuse. La FSP recommande aux cantons de ne pas se limiter à déclarer obligatoire l'attestation de compé-  
tence mais aussi l'examen de pêche selon les normes dudit brevet, si ce n'est pas déjà fait.

### Questions internationales

En tant que membre de l'Alliance européenne des pêcheurs à la ligne EAA et de la Communauté de travail de la pêche des  
pays alpins (Arbeitsgemeinschaft Fischerei der Alpenländer ArgeFA), la FSP a participé à l'assemblée annuelle et à l'assemblée  
générale de ces deux organisations. Compte tenu du rapport de Roland Seiler qui a participé à l'assemblée générale, le CD  
devra décider s'il entend rester membre de l'EAA.

Dans tous les cas, collaborer aux travaux de l'ArgeFA est raisonnable selon Werner Widmer. Cette communauté de travail s'est  
donné pour la première fois, en la personne d'Eberhard Roesse, président du Landesfischerei-Verband de Bavière, un président  
pour une période administrative de quatre ans et elle entend marquer directement sa présence à Bruxelles par l'intermédiaire  
de députés au Parlement européen où il s'agira en priorité d'aborder la question des prédateurs qui préoccupe tous les pays  
membres de l'ArgeFA.



### Etre plus solidaire et moins penser aux poissons capturés

Dans un entretien avec la rédaction du Journal suisse de la pêche JSP, le président de la FSP, Werner Widmer, fait le bilan et se tourne vers  
l'avenir à l'occasion du passage à l'année 2008. Un de ses plus chers  
désirs est que l'on se montre plus solidaire et qu'on oublie un peu la  
quantité de poissons capturés.

**JSP** : L'année 2007 tire à sa fin, l'occasion de faire le bilan. Quels jalons  
ont été posés ?

**W. Widmer** : Lors de l'AD 2007, nous avons pris congé de Tobias  
Winzeler, Ruedi Hauser et Urs Zeller, trois personnalités de premier  
rang qui ont rendu des services inestimables à la fédération et qui ont  
été nommées membres honoraires à juste titre. Les compétences qu'ils  
ont emportées ont pu être compensée dans une mesure appréciable par  
une solution transitoire. Autrement dit, dans le domaine opérationnel tout  
fonctionne. Dans des domaines plus pointus tels que la protection des

animaux, l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité et l'ordonnance sur l'énergie, les restrictions en matière d'importa-  
tion de poissons, je citerais comme moments forts les auditions par la Conférence gouvernementale des cantons alpins et par  
la CEATE du Conseil des Etats, à propos de l'initiative « Eaux vivantes ».

**JSP** : Que signaler du côté plutôt négatif ?

**W. Widmer** : En premier lieu, l'histoire déplorable des oiseaux piscivores. Malgré l'immense travail de Martin Peter, le responsable du ressort, nous n'avons pas avancé d'un iota. Mais il y a un élément réjouissant, c'est l'institution d'une commission consultative des prédateurs.

**JSP** : Le 1er janvier marquera le début d'une année commémorative, puisque l'organisation faitière de la pêche aura 125 ans en 2008. Que signifie cet anniversaire pour la fédération et pour son président ?

**W. Widmer** : Ces dernières années, la FSP a gagné en crédit et en respect en sa qualité d'organisation environnementale. J'en veux pour preuve sa présence dans les médias et les nombreuses questions de journalistes auxquels je dois expliquer notre position sur des questions d'actualité. Le 125e anniversaire sera l'occasion de faire connaître nos positions et nos postulats à un large public. Les ruisseaux et les rivières doivent de nouveau pouvoir couler librement. Chaque goutte d'eau ne peut pas être utilisée pour la production d'énergie. Ceux qui sont à l'origine du problème devraient garantir des débits résiduels suffisants et éviter les dégâts que provoquent les effets d'éclusées! Comme président je me réjouis évidemment de la cérémonie d'anniversaire, le 17 mai, à Interlaken. Ce sera pour moi la chance d'étendre le réseau de nos contacts à des organisations et à des individus importants, pour donner encore plus de poids à notre fédération et à ses objectifs!

**JSP** : Quels sont vos objectifs pour 2008 ?

**W. Widmer** : L'objet principal sera la discussion parlementaire sur notre initiative. Pour la question des prédateurs, il est grand temps de trouver des solutions acceptables. Sinon, il faudra inévitablement se retirer du plan de mesures estival sur le cormoran. Autre objet de mon cahier des charges pour l'année à venir : réaliser le mandat du Comité central (CC) de conclure la réforme des structures avant l'AD de 2009. Je voudrais déjà tirer au clair à la prochaine assemblée des délégués - à titre de décision préalable - la question de savoir si l'AD, en tant qu'organe suprême de la fédération, doit être remplacée à ce titre par le CC. Et à part tout cela, il faudra vouer beaucoup de temps et d'attention à des questions de personnel. N'oublions pas que des mutations importantes sont prévues au sein du Comité directeur pour 2009 qui marquera la fin de la période administrative. Une des tâches les plus importantes du président est de préparer soigneusement le passage de témoin.

**JSP** : Les fédérations cantonales perdent de plus en plus de membres, surtout en raison de la diminution des poissons capturés. D'autres organisations, comme le Tessin et le Valais, n'ont toujours pas adhéré à la fédération suisse. Sans membres, pas d'argent dans la caisse centrale. Que faire pour éviter l'érosion des effectifs ?

**W. Widmer** : Je suis peiné de constater que certains pêcheurs ou pêcheuses renoncent à leur affiliation parce qu'ils ne capturent plus ce qu'ils prenaient autrefois. Et pourtant, c'est de solidarité dont on a besoin maintenant. Sinon, il faudra renoncer à crier haut et fort que nous avons toujours été d'abord des protecteurs des eaux et des milieux aquatiques, pour pouvoir les exploiter ensuite. J'ai longuement discuté avec les Tessinois et les Valaisans pour les convaincre du bien-fondé d'une adhésion. Ils reconnaissent que notre travail est efficace, mais les 7 francs de contribution de membre leur font mal au ventre. Comme quoi on ne sort pas de la logique vicieuse du profit et par conséquent de la quantité de poissons capturés.

**JSP** : En tant que président de l'association « Oui aux Eaux Vivantes », vous êtes engagé dans l'examen de l'initiative de la FSP par le Parlement. Où en sommes-nous ?

**W. Widmer** : La situation est bonne. Les auditions mentionnées ont porté des fruits. Sinon la commission du Conseil des Etats aurait, comme le Conseil fédéral, rejeté l'initiative sans aucun compromis. Or un contre-projet indirect à l'initiative sera élaboré. A ce jour, nous n'en connaissons que le titre et les sous-titres. Je me réjouis d'en découvrir la substance.

## BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône  
CH – 1205 Genève  
Tel : +4122 329 16 29  
Fax : +4122 321 66 32  
Email : [info@boutiquedupecheur.ch](mailto:info@boutiquedupecheur.ch)  
Internet : [www.boutiquedupecheur.ch](http://www.boutiquedupecheur.ch)  
**Fishing Shop**

... que feriez-vous  
sans moi ..?



# Rampini

Lac et rivières



Rampini-Cie SA Genève  
Route du Nant-d'Avril 59 · CH-1214 Vernier  
Tél. 022 306 18 50 · Fax 022 306 18 90  
[www.rampini.ch](http://www.rampini.ch)



# ARTICLES DE PÊCHE LACS ET RIVIÈRES



www.articles-peche.ch

Un grand choix pour la pêche,  
rivières, mouche, lacs et traîne.  
Écoles de pêche lac et mouche.



8h00 à 12h00-13h30 à 18h00  
Ouvert le DIMANCHE matin  
de Mars à Octobre  
Fermé le LUNDI



SHIMANO



Articles de Pêche  
Route de Suisse 22  
1290 Versoix  
Tél. +41 (0)22 755 54 41  
Fax +41 (0)22 755 54 42  
versoix@articles-peche.ch

## Ouverture 2008: café - croissants à Versoix

Avis aux pêcheurs: le ma-  
gasin "Articles de pêche"  
de Versoix sera ouvert pour  
le samedi de l'ouverture en  
rivières, le **1er Mars 2008**,  
dès 5h00 du matin avec  
croissants et café ! Venez  
nombreux, Karine et Jean-  
Jacques vous attendent !!

## Quoi ! vous n'êtes pas encore des nôtres ?

## Qu'attendez-vous pour adhérer à l'AGSP ?

Que la pêche soit interdite sur tout le territoire helvétique pour cause de PCB ?

**Sociétés membres :** Fishing Club Genève    La Carougeoise    La Fine Equipe Genève  
Les Bouvières    Amicale TOS-Lémanique    Les Pêcheurs de l'ombre

**Vous pouvez aussi adhérer en tant que membre individuel ou sympathisant !!**

### DEMANDE D'ADHESION A L'AGSP (No 50 - Mars 2008)

Nom/ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Lieu/No Postal : \_\_\_\_\_

No de tél. : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

### Je soussigné désire devenir membre de l'AGSP :

• En tant que membre individuel - sympathisant\*                      oui - non \*

(Ma candidature sera alors proposée lors de la prochaine Assemblée Générale. Cotisation : **30. - FS** par an)

• J'aimerais adhérer à une des sociétés membres:                      oui- non \*

Si oui, laquelle : \_\_\_\_\_

• Je suis porteur du permis de pêche genevois (lac ou rivière) : oui- non \*    (\* entourer ce qui convient)

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

AGSP	PREVEDELLO Maxime	9, Bernex-en-Combes	1233	BERNEX
LES BOUVIERES	HAYOZ Christophe	4b, ch. de l'Aulne	1212	GRAND-LANCY
LA CAROUGEOISE	BRINER Charles	116, ch. de la Montagne	1224	CH.-BOUGERIES
LA FINE EQUIPE GENEVE	LANG Jacques	56, Jacques-Dalphin	1227	CAROUGE
FISHING CLUB GENEVE	PACHE Jean-Marc	2c, ch. du Gué	1212	GRAND-LANCY
AMICALE TOS-Lémanique	MAZZOLA Maurice	239, rue de Bernex	1232	CONFIGNON
LES PECHEURS DE L'OMBRE	HONEGGER Jean-Luc	255, rue de Bernex	1233	BERNEX

Site de l'AGSP : [www.agsp.ch](http://www.agsp.ch)  
Site du Fishing Club Genève: [www.fishing-club-geneve.com](http://www.fishing-club-geneve.com)  
Site Ecoles de pêche Genève : [www.vulgata.ch](http://www.vulgata.ch)  
Site de la Fédération Suisse de Pêche : [www.sfv-fsp.ch](http://www.sfv-fsp.ch)